Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260209-0010_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17 Pouvoirs : 4 **DATES** Convocation : 29/01/2026 Affiché le : 13/02/2026	L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Maryline LAIR, Maire. **Présent.es** : LAIR Maryline, HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, COUEPEL Anne-Marie, THOMAS Christophe, THEZE Éric, VAN BUTSEL Juliane, FOLATRE Vincent, ESNAUD Bernard, DUCHET Soizic, CHAUVEL Guillaume, DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre **Absent.es** : BOITEAU Christophe, QUINQUET Héloïse, DUPONT David, de CRISENOY Claire, GENDRON Natacha, MASSIOT Christophe **Pouvoirs** : BOITEAU Christophe à THEZE Éric, QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, DUPONT David à DUCHET Soizic, de CRISENOY Claire à ESNAUD Bernard **Secrétaire de séance** : DUCHET Soizic

Délibération n°010.26

➢ **Objet - Vote des subventions aux associations pour 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les demandes de subventions des associations pour l'année 2026,
Considérant la délibération n°007.26 du 19 janvier 2026 sur la Convention de participation financière au loyer des associations « Les Restos du Cœur » et « Solidarité Ici ou là-bas », et le nouveau tableau, en date du 28 janvier 2026, précisant la participation mensuelle des communes au prorata du nombre d'habitants, tel que présenté ci-après,

Commune	Habitants (basé sur le calcul des élus communautaires)	Participation
Baulon	2 208	136,38 €
Bourg des Comptes	3 388	209,27 €
Goven	4 326	267,21 €
Guichen	9 203	568,45 €
Guignen	4 149	256,28 €
La Chapelle Bouëxic	1 527	94,32 €
Lassy	1 817	112,23 €
Saint Senoux	1 836	113,41 €
Val d'Anast	3 925	242,44 €
Total	32 379	2 000,00 €

Les montants proposés figurent dans le tableau suivant :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2026
A vos Marques	180,00 €
ACC	350,00 €
ADMR de Guichen	350,00 €
APE	330,00 €
APEL	1 800,00 €
Arc-en-Ciel	600,00 €
CIDFF 35 (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)	150,00 €
CRIC Jumelages en Vallons de Vilaine	220,00 €
FC Pléchâtel Saint-Senoux	1 300,00 €
Hêtre (association des soins palliatifs de Bain-de-Bretagne)	200,00 €
Le planning familial 35	150,00 €

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260209-0010_26-DE

Les P'tits LézArts	600,00 €
Les Restos du Cœur 35	200,00 €
Les Restos du Cœur et Solidarité Ici ou Là-Bas (participation au loyer à Guichen)	1 360,92 €
OCCE Korrigans	3 300,00 €
Rêves de Clown	100,00 €
Skol Gouren	200,00 €
Solidarité Paysans Bretagne	150,00 €
Tournicoti	400,00 €
UNC Saint-Senoux	300,00 €
Yoga des Vallons	400,00 €
TOTAL	12 640,92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- pour l'association Yoga des Vallons, d'attribuer la somme de 400 euros pour l'année 2026, par 15 voix pour et 1 abstention (DUBOURG Géraldine) (Monsieur CORMIER ne participe pas au vote),
- pour l'association Les P'tits LézArts, d'attribuer la somme de 600 euros pour l'année 2026, par 12 voix pour et 3 abstentions (CHAUVEL Guillaume, DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre) (Monsieur TEXIER et Mme HINRY ne participent pas au vote),
- pour les autres associations, d'attribuer les sommes telles que présentées dans le tableau ci-avant, par 14 voix pour et 3 abstentions (CHAUVEL Guillaume, DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre)
- de donner tout pouvoir à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Maryline LAIR

MAIRIE DE St-SENOUX
35580